ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

commerce

Question écrite n° 5553

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le souhait exprimé par la chambre de commerce et d'industrie de Paris (CCIP) de voir le Gouvernement veiller à l'adoption d'un code de bonne conduite par les partenaires commerciaux en matière de facturation, afin d'assurer une transition optimale vers l'euro entre 1999 et 2002. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le principe de l'adoption d'un code de bonne conduite par les partenaires commerciaux en matière de facturation pendant la période 1999-2002 fait partie des recommandations du rapport Simon/Creyssel de février 1997. Cette proposition a fait l'objet d'un consensus lors du Comité national de l'euro du 20 mars 1997.

Données clés

Auteur : M. Denis Jacquat
Circonscription : Moselle (2e circonscription) - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 5553
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 novembre 1997, page 3781
Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 67